



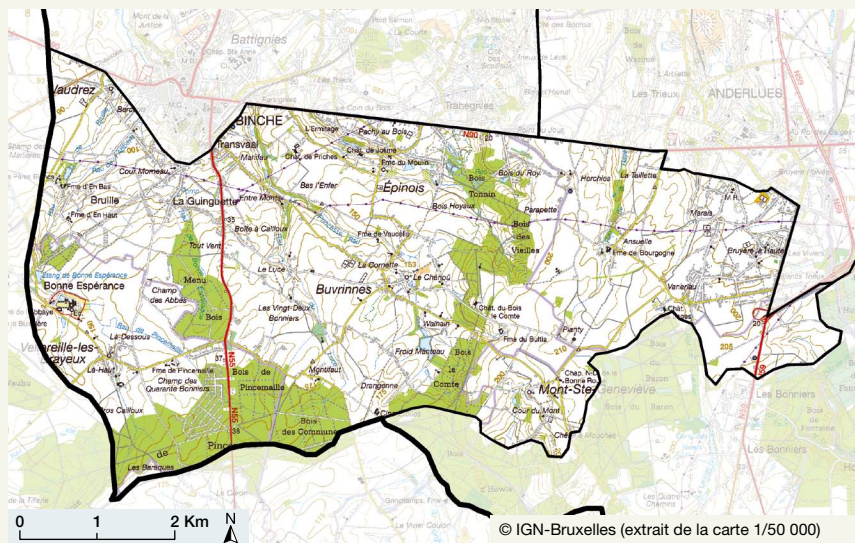
# Plateau agricole de Buvrines



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>4 125</b>
Superficie agricole (ha)	2 847
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	553
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	510
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>12 419</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



L'aire du Plateau agricole de Buvrines se caractérise par un paysage rural de type herbager à mixte, cloisonné par la végétation arborée de haies vives, d'alignements de saules têtards et de petits boisements. Depuis les années 1970, d'anciens villages agricoles ont été convertis en localités résidentielles. Au sud, les peuplements d'arbres de l'aire des Versants boisés de la Sambre et de ses affluents ferment le paysage.



Le Plateau agricole de Buvrines est faiblement incliné vers le nord, nord-ouest (de 212 à 90 mètres). L'aire fait partie du **PLATEAU** limoneux brabançon-hennuyer. Des ondulations caractérisent son relief. Le point culminant de la Moyenne Belgique (212 mètres), matérialisé par une borne géodésique, se situe au lieu-dit Le Planty. La présence sur le site d'un pylône émetteur de la radio-télévision le rend visible depuis l'aire voisine de l'Interfluve de la Haine et de la Sambre.

Le ruisseau de la Princesse, affluent de rive gauche de la Haine, et ses affluents (la Luce et la Bruille) traversent l'aire du sud au nord. Ces ruisseaux qui ont creusé les roches dures (gréseuses) présentent un lit légèrement encaissé et un cours rapide. Ils sont toutefois peu présents dans le paysage. Ponctuellement, ils se devinent grâce à la végétation qui les borde ou lorsqu'ils croisent une voirie.

L'**AGRICULTURE** prédomine. Les sols sont couverts en grande partie d'herbages sur les terrains pentus et en lisière de l'habitat. Les labours, de taille moyenne, se concentrent sur les zones planes. La part des cultures ainsi que la taille des champs augmentent vers l'ouest (Vellereille-les-Brayeux).

Des petits boisements interstitiels, des alignements d'arbres – peupliers ou saules têtards peu entretenus – et de haies vives forment la **COMPOSANTE ARBORÉE**. Celle-ci participe au cloisonnement du paysage et ferme plus ou moins fortement les vues selon les saisons. Au sud de l'aire, la lisière des bois de Pincemaille, de Communes, du Comte, d'Howis et du Baron marque la limite avec l'aire des Versants boisés de la Sambre et de ses affluents.

Le tissu bâti primitif est composé d'un **ENSEMBLE LÂCHE DE HAMEAUX ET DE VILLAGES**. Le caractère rural originel s'affirme dans les anciens bâtiments agricoles, convertis en logements au sein des noyaux bâtis. Des édifices publics au gabarit plus imposant (école, maison communale, église...) côtoient ce bâti rural. Quelques grosses fermes anciennes et relativement bien préservées sont localisées à la périphérie ou à l'extérieur des villages. La silhouette de l'abbaye de Bonne Espérance (église, collège, ferme), isolée au milieu des champs, constitue un repère fort. Depuis les années 1970, un habitat pavillonnaire s'est développé tant entre les localités qu'à l'intérieur de celles-ci.

Dans le sud-ouest de l'aire, la zone de loisir située dans le bois de Pincemaille a peu à peu été transformée en un lieu d'habitat précaire. À l'est, un quartier d'Anderlues présente la seule urbanisation de type « cité sociale » de l'aire. Il comprend des maisons mitoyennes, des petits logements collectifs et un immeuble à appartements.

L'aire est **FAIBLEMENT MARQUÉE PAR LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES**. Quelques PME se retrouvent au sein des villages. À la différence des aires voisines, le Plateau agricole de Buvrines est peu traversé par les lignes électriques aériennes. Toutefois, par la prégnance de ses pylônes, la ligne qui traverse le territoire d'est en ouest devient un repère visuel assez fort au sein de cette zone relativement épargnée par les infrastructures.

Au centre des villages, l'église, l'école et la maison communale – ces deux dernières ayant parfois perdu leur affectation première – présentent des gabarits importants par rapport à la structure villageoise. La place est souvent minéralisée et peu d'espace est accordé à la végétation. La place de Mont-Sainte-Geneviève présente un kiosque en ciment armé (1925), lieu de convivialité et symbole d'une époque où la musique et la danse étaient les supports de la vie associative des centres villageois.



Bonne-Espérance est la seule abbaye du Hainaut dont les bâtiments sont restés intacts suite à la Révolution française. Cet ensemble architectural est inscrit sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie.



Quelques grosses fermes encore en activité rappellent la vocation agricole de l'aire. Ci-contre, la ferme de Bourgogne à Anderlues.

Une ancienne fermette, un habitat pavillonnaire récent et une petite séquence de bâti continu constituent le tissu bâti typique de l'aire, ici à Anderlues. Le point le plus haut de la Moyenne Belgique (212 mètres) est bien visible du fait de la présence, sur le site, du pylône de la RTBF qui perce la brume (encadré en jaune).



La seule cité sociale de l'aire – la cité jardin du Fief à Anderlues – comprend différents types de bâtiments : petits immeubles, maisons mitoyennes, grande tour...

## Enjeux

- La surface agricole – mixte d’herbages, de cultures et de végétations arborées – partiellement mitée par les développements résidentiels périurbains, constitue une caractéristique majeure de l’aire. La poursuite du développement de nouveaux lotissements risque de porter atteinte à la qualité des paysages.
- La silhouette bien préservée du site de l’abbaye de Bonne-Espérance et de ses dépendances, Patrimoine exceptionnel de Wallonie, s’individualise au sein des cultures. Elle constitue un repère visuel fort.
- L’aire se caractérise par l’absence de développements industriels et commerciaux en dehors des noyaux villageois à l’exception d’une seule ligne électrique aérienne.

## Objectifs paysagers

1. Limiter le mitage des zones agricoles.	GESTION
2. Privilégier une densification des nouveaux développements résidentiels dans les noyaux villageois.	GESTION
3. Respecter les caractéristiques paysagères, urbanistiques et architecturales du site de l’abbaye de Bonne-Espérance et de ses dépendances et les mettre en valeur.	PROTECTION- GESTION
4. Limiter les développements industriels et commerciaux à des projets locaux localisés au sein des noyaux villageois.	GESTION
5. Limiter le développement de nouvelles lignes électriques aériennes et diminuer l’impact de la ligne existante.	GESTION- AMÉNAGEMENT

## Pistes d’action

- Mettre en œuvre des outils urbanistiques permettant de positionner les nouveaux développements résidentiels, industriels et commerciaux locaux au cœur des noyaux villageois.
- Privilégier l’enfouissement lors du remplacement de la ligne électrique existante ou de la création de nouvelles lignes.
- Développer un partenariat public-privé notamment avec le milieu éducatif pour préserver et mettre en valeur le site de l’abbaye de Bonne-Espérance.